



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 02 février, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 25 janvier 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de la Treille à Saint-Pierre d'Albigny en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 50

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Thierry	MARTIN (Suppléant)	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE		S. DUPARC	X
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		

Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE		C. LEVANNIER	X
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

08-2023 – MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION D'UN LOCAL D'ACTIVITE TERTIAIRE DANS LE BATIMENT SBI DELTHA A SAINT PIERRE D'ALBIGNY

Rapporteur : Stéphane DUPARC

Cette délibération remplace la délibération 2022-141 du 29 septembre 2022.

La collectivité a trouvé un preneur à bail pour la location du plateau de 125,78 m² dont elle est propriétaire au RDC du bâtiment SBI-Deltha Savoie sur la ZAC de la Gare à Saint Pierre d'Albigny. Elle proposerait à un seul preneur l'ensemble du plateau, et non la location individuelle de chacun des bureaux selon une formule « Hôtel d'entreprises » comme cela avait été prévu initialement dans le cadre d'un parcours immobilier en sortie de pépinière.

Avec l'envolée des coûts de l'énergie depuis l'automne 2022, et afin de permettre à la collectivité de couvrir les charges qu'elle a sur ce plateau de bureaux, il est proposé de réévaluer le tarif adopté le 29 septembre 2022 et d'adopter un nouveau tarif de location au preneur aux conditions suivantes :

- Location de 176 € HT / m² / an,
- une provision pour charges fixes et variables de 5 800 € HT par an comprenant : l'eau et l'assainissement ; l'électricité, le chauffage, l'eau chaude sanitaire ; les fournitures d'entretien, des fournitures de petit équipement ; les contrats de prestation de services ; les frais de nettoyage des locaux ; les frais de télécommunication.

Cette provision sera ajustée au coût réel en fin d'année.

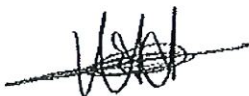
Les loyers sont indexés sur l'indice des loyers d'activités tertiaires (ILAT) ou tout autre indice s'y substituant. Ainsi, le montant des loyers est révisé chaque année à la date anniversaire du contrat en fonction du dernier indice connu au jour de la facturation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération N°2022-141 du 29 septembre 2022.
- **ADOpte** la proposition tarifaire de location du plateau au RDC du bâtiment SBI-Deltha sur la ZAC de la Gare à Saint Pierre d'Albigny décrite ci-dessus ;

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Le secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

